UNSA SANEER

Le 31 mars 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lors des travaux du groupe de travail Gilbert du CNSR, puis des mesures prises dans le cadre de la réforme du permis de conduire de l'été dernier, l'UNSA-SANEER n'a eu de cesse de dénoncer la véracité des chiffres annoncés par la DSCR concernant les délais d'attente des candidats au permis de conduire.

A juste titre puisque corroborant les remontées du terrain, nous avons appris que la DSCR ne prenait pas en compte les candidats se représentant à l'examen dans un délai inférieur à 14 jours pour l'élaboration des statistiques.

*Pour mémoire, le délai réglementaire de 14 jours en cas d'échec a été ramené à 7 jours depuis le **19 janvier 2013**, l'année des 98 jours de délais d'attente mise si souvent en avant par la DSCR pour justifier de la réforme et prise en compte par le gouvernement afin de modifier la rédaction initiale de l'article 9 du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.*

Aujourd'hui, il est avéré que les chiffres transmis au ministre de l'Intérieur ont été surestimés et ont eu pour conséquence la mise en place d'une réforme injuste envers les agents de l'Éducation Routière, tout en jetant l'opprobre sur le service public.

Demain, la loi Macron instituera un service public universel permettant le recours à des agents publics ou contractuels autres que des IPCSR pour faire passer l'examen du permis de conduire.

C'en sera fini de l'égalité des candidats devant l'examen.

En effet, selon les cas, les candidats seront examinés soit par des professionnels de l'évaluation, dûment formés et titulaires de qualifications professionnelles, les IPCSR... soit par leurs remplaçants pour qui l'examen du permis de conduire sera une activité complémentaire, palliative, suite à l'attrition de leurs activités principales, formés en seulement 60 jours.

www.unsa-saneer.org

UNSA SANEER libres ensemble

Syndicat Autonome National des Personnels de l'Éducation Routière

Le 31 mars 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE suite

En ce qui concerne les examens du groupe-lourd, notre syndicat constate que les IPCSR risquent de ne plus faire partie des jurys des titres professionnels délivrés par le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Rappelons que la rédaction initiale de l'article 9, en ce qui concerne les examens du groupe lourd, stipulait que seuls les diplômes professionnels délivrés par le ministère de l'Éducation Nationale pouvaient, éventuellement et après un constat commun des délais d'attente, être confiés à des examinateurs agréés, autres que les IPCSR.

L'UNSA-SANEER, syndicat représentatif des corps des Inspecteurs et Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière appelle les agents de l'Éducation Routière à se mobiliser.

L'UNSA-SANEER revendique :

- *Le retour à la rédaction initiale de l'article 9 tel que présenté aux députés avant les débats de la séance du 30 janvier dernier,*
- *Le respect des engagements pris le ministre de l'Intérieur dans le cadre des négociations relatives à la réforme du permis de conduire.*

Pour faire aboutir ces légitimes revendications, nous appelons l'ensemble des IPCSR et DPCSR à cesser le travail la journée du 7 avril 2015.

Contacts : Christophe Nauwelaers
Secrétaire Général
Tél. : 06 48 42 54 68
christophe.nauwelaers@unsa.org

Martine Foltzer
Secrétaire Générale Adjointe,
en charge de la communication
Tél. : 06 87 79 90 80
martine.foltzer@unsa-saneer.org

www.unsa-saneer.org

Syndicat Autonome National des